



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°34 du 14 Avril 2023

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



JOURNEE NATIONALE U7



Le samedi 27 mai 2023 de 14h à 16h30

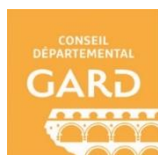
Sur les installations de POULX

- Enfants nés en 2016
- 2 équipes maximum par club
- 8 joueurs maximum par équipe

Inscription sur le site du District.



abeille
ASSURANCES



M MONTI
SPORT


lozère
LE DÉPARTEMENT

 **COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS**

Procès-verbal n°36 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 13 Avril 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL,
Excusés :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 35 de la réunion du 6 Avril 2023.

MODIFICATION AU CALENDRIER

Dept 2 Poule B

Match n° 24543409

N. Soleil Levant 2 / SC Manduel 1 initialement prévue le 16.04.23 est avancée au **15.04.23 à 18h Stade Auzon Cape Nîmes.**

Dépt 3 Poule A

Match N° 24544766 Domessargues 1/ AS St Privat 2 du 16.04.23

Suite à l'arrêté municipal de la mairie de Domessargues en date du 12.04.23 la rencontre de ce week end est reportée au **dimanche 7 mai 2023.** (Accord des 2 clubs)

Dépt 3 Poule B

Match N° 24544766 USA Canaules / Nîmes Castanet du 23.04.23

Cette rencontre aura lieu le 23.04.23 sur le stade Eric Lafont à LEDIGNAN à 15h00.

Dépt 3 Poule A

Match N°24544761 FC St Jeannais / SC Brouzet du 16.04.23

Suite à l'arrêté municipal de la mairie de St Jean du Gard en date du 12.04.23 la rencontre ci-dessus **est reportée au 07.05.2023 15h00**

Dépt 4 Poule D

Match N° 24614668 EP Vergéze 2 / All Five Codognan

Cette rencontre se jouera le 23.04.23 à 18h00 sur le complexe sportif Diagona à Vergéze (accord des 2 clubs).

Dépt 4 Poule D

Match N°24614665 FC Calvisson 2 / FC Vacqueyrolles du 16.04.23

Cette rencontre se jouera le **20.04.23 à 21h** sur le terrain de Calvisson (accord des 2 clubs)

HOMOLOGATION

Dept 2 Poule A

Match n° 24543262

EF VEZENOBRES CRUVIERS 1 – FC CANABIER 1 du 26/03/2023

Dit match à homologuer en son résultat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mr Claude LUGUEL



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°32 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 11 avril 2023
À :	19h00 – en visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présent(e)s :	Mme Christie CORNUS MM., Bernard BERGEN, Gérald BETTANCOURT, Jean-Christophe MORANDINI
Absent(e)s excuse (e)s :	Mme Fatiha BADAoui MM. Fabien AKKERMANS, Damien JURADO, Patrick VANDYCKE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.

(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

ERRATUM

Sur le PV 31

Dossier n°2022/2023-CSR-0258 Match n°25521195 : FC MILHAUD 1–ST BEAUCAIRE 30 1 du 01/04/2023 –

Il fallait lire la mention « M. BERGEN n'a pas participé au débats et décisions »

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N° 31 et 31 disciplinaire.

DOSSIERS EN SUSPENS

U17 D1 POULE B

Dossier n°2022/2023-CSR-0225

Match n° 24925482 : ACADEMIE UNIVERS 1 – RC GENERAC 1 du 11/02/2023

Voir PV Disciplinaire sur footclub



SENIORS D2 POULE A

Dossier n°2022/2023-CSR-0261

Match n° 24543262 : EF VEZENOBRES CRUVIERS 1 – FC CANABIER 1 du 26/03/2023

Voir PV Disciplinaire sur footclub

U12-U13 D3 POULEC

Dossier n°2022/2023-CSR-0262

Match n° 25502441 : FC SALINDRES 1 – O. ALES C. 1 du 04/03/2023

Voir PV Disciplinaire sur footclub

DOSSIERS DU JOUR

U15 FEMININE A 8 D1

Dossier n°2022/2023-CSR-0272

Match n° 25521188 : GC QUISSAC 1 – ENT LAUDUN/ROCH/STG/CAV 1 du 05/04/2023

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159.2 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...)
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Considérant que l'équipe de ENT LAUDUN/ROCH/STG/CAV 1 était absente à l'heure de la rencontre,

Donne match perdu par forfait à ENT LAUDUN/ROCH/STG/CAV 1,

Débit : 30 euros à ENT LAUDUN/ROCH/STG/CAV pour forfait.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Féminines aux fins d'homologation.



U17 D2 POULE B

Dossier n°2022/2023-CSR-0273

Match n° 24949035 : AS VERS 1 – ES MARGUERITES 1 du 02/04/2023

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,
Pris connaissance du courriel officiel de l'AS VERS reçu le 03/04/2023
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159.2 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...) »
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7. »

Considérant que l'équipe de ES MARGUERITES 1 était présente mais avec moins de 8 joueurs à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à ES MARGUERITES 1,

Débit : 80 euros à ES MARGUERITES pour forfait.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

SENIORS D4 POULE C

Dossier n°2022/2023-CSR-0274

Match n° 24614523 : FC BAGNOLS ESCANAUX 2 – FC MOUSSAC 2 du 02/04/2023

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du courriel officiel du FC MOUSSAC reçu le 03/04/2023,

Demande des explications écrites à FC BAGNOLS ESCANAUX sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure ne jouant pas le jour même ou le lendemain,

Pour le Lundi 17/04/2023 - 14h00 dernier délai.

Met le dossier en suspens

M. VANDYCKE n'a pas participé aux débats et délibérations.



COUPE GARD LOZERE U15

Dossier n°2022/2023-CSR-0275

Match n° 25796916 : ACADEMIE UNIVERS 1 – ST BEAUCAIRE 30 1 du 09/04/2023

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du courriel officiel du ST BEAUCAIRE 30 reçu le 09/04/2023,

Demande des explications écrites à ACADEMIE UNIVERS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure ne jouant pas le jour même ou le lendemain,

Pour le Lundi 17/04/2023 - 14h00 dernier délai.

Met le dossier en suspens
M. BERGEN n'a pas participé aux débats et délibérations.

Information club

La commission rappelle que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.

Prochaine séance

- Lundi 17/04/2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS**



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°34 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Jeudi 13 Avril 2023
À :	14h00 siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.
Absent(e)s EX	MRS Stéphane BROCCQ. Emile HOURS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°33 de la réunion du 06.04.2023

COUPE GARD LOZERE

Les Finales auront lieu le JEUDI 18 MAI 2023 à CHUSCLAN LAUDUN (complexe sportif)

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

CSR du 03.04.2023

U16/U17 D2 POULE B

- EP VERGEZE 2/N. GAZELEC du 26.03.2023

Décision : match à homologuer en son résultat.

U14/U15 D2 POULE B

- FC VAUVERT/EP VERGEZE du 19.03.2023

Décision : match à homologuer en son résultat.



CSR du 11.04.2023

U16/U17 D1 POULE B

- N. ACADEMIE UNIVERS/RC GENERAC du 11.02.2023
Décision : en suspens.

U16/U17 D2 POULE B

- AS VERS/ES MARGUERITTES du 02.04.2023
Décision : match perdu par forfait à ES MARGUERITTES
Score : 3 à 0 (moins 1 point au classement à MARGUERITTES).

MODIFICATIONS RENCONTRES

U18/U19 POULE UNIQUE

OL ST HILAIRE LA JASSE/SO AIMARGUES du 15.04.2023 aura lieu le samedi 22.04.2023 à 15H00 sur les installations st. Paul Douarche à ST HILAIRE LA JASSE. (accord des deux clubs)

U14/U15 D3 POULE A

SA SIGALOIS/FC LANGLADE du 16.04.2023 aura lieu le mercredi 19.04.2023 à 16H00 sur les installations de ST HIPPOLYTE DU FORT (stade Molines) (accord des deux clubs)

SO AIMARGUES/LE VIGAN FC du 16.04.2023 aura lieu le 15.04.2023 à 17H30 sur les installations d'AIMARGUES (accord des deux clubs).

RAPPEL

Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 2 des RG)

- Demande de modification programme d'une rencontre -

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (respect du délai des 5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

Passé ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT
B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE
JP RIEU

HOMOLOGATIONS

SENIOR DEPARTEMENTAL 2 B
POULE A1030 C
JOURNEE DU 26.03.23 D
E.F. VEZENOBR 1 2-0 F.C. CANABIER 1 E
SENIOR DEPARTEMENTAL 3 B
POULE A1030 C
JOURNEE DU 26.03.23 D
S.C. ST MARTI 1 3-0 A.S. LE COLLE 1 E
***P-1 F**

SENIOR DEPARTEMENTAL 4 B
POULE C1030 C
JOURNEE DU 05.03.23 D
F.C BAGNOLS E 2 4-0 O. FOURQUESIE 2 E
***P-1 F**

U17 DEPARTEMENTAL 2 B
POULE B1150 C
JOURNEE DU 02.04.23 D
VERS AS 1 3-0F MARGUERITTES 1 E
U15 DEPARTEMENTAL 3 B
POULE A1180 C
JOURNEE DU 08.01.23 D
ST HIPPOLYTE 1 0-0 LE VIGAN PAYS 1 E
P-1* F

U12 DEPARTEMENTAL 1 PH.2 B
POULE C1240 C
JOURNEE DU 11.03.23 D
FC BERNIS 3 0-3 SPALESIEN E
P0* F

U15 FEM. A 8 DEPARTEMENTAL 1 PH.2 B
POULE 1210 C
JOURNEE DU 05.04.23 D
GALLIA C. QUI 1 3-0F ENT.LAU.ROCH. 1 E



Aigues-Mortes : la coupe Gard-Lozère pour retrouver le sourire

Aigues-Mortes – Uchaud, telle sera l’affiche de la finale de la coupe Gard-Lozère, édition 2022-2023. Pour les Uchaudois, pensionnaires de R2 et tombeurs, en demie (2-3), de Fourques (D3) auteur d’un formidable parcours, ce sera une première.

Pour les Aigues-Mortais, qui évoluent en N3, c’est une habitude. Ce sera en effet la huitième finale. En sept éditions, le club salinier en a déjà gagné cinq, la dernière en date en 2019.

Dimanche 9 avril, les hommes de Yohan Borg ont fait respecter la hiérarchie à Marguerittes (R3) où ils l’ont nettement emporté (0-3). Après Saint-Hippolyte-du-Fort (2-3), Poulx (1-1, 1 tab à 4), Canabier (2-4) et Chusclan-Laudun (1-2), c’était leur cinquième match à l’extérieur en autant de tours et leur plus large victoire.

« Ce n’est pas toujours facile d’avoir une étiquette de favoris. On tombe sur des adversaires qui sont hyper motivés et qui veulent créer la surprise. Mais c’est bien pour les joueurs. Dans cette épreuve, on veille à faire aussi jouer des gars de la réserve », dit Yohan Borg.

Depuis qu’il est au club, ce sera sa quatrième finale en tant qu’entraîneur. Il a déjà remporté les trois précédents. Toutefois, le technicien aigues-mortais a du mal à savourer son plaisir : *« Quand on y est, on l’apprécie et c’est toujours agréable de disputer une finale mais l’objectif de la saison est ailleurs. »*

Dans cette coupe Gard-Lozère, les résultats contrastent avec ceux obtenus dans le championnat de National 3. Dans la poule Occitanie, Aigues-Mortes est à la peine, à la douzième place avec 18 pts, quatre victoires pour six nuls et dix revers. Les Gardois restent sur trois revers et un nul. Ils ont cinq points d’avance sur Bagnols, la lanterne rouge gardoise qui est condamnée ; deux sur Balma, l’avant-dernier. Pour leur part, L’Union, le onzième, est à deux longueurs ; Onet et Rodez, les dixième et neuvième, à cinq points. Cinq équipes descendront en R1 à la fin de la saison. Pour l’heure, c’est la réserve de Rodez qui est la première non-relégable. *« On a fait de bons contenus mais on n’a pas toujours été efficaces. On ne tue pas le match quand l’occasion se présente et l’adversaire ne se gêne pas pour le faire »,* regrette Yohan Borg.

Il reste six journées dans cette compétition. Aigues-Mortes jouera autant de match (3) à l’extérieur qu’à domicile. Se profilent deux derbies de suite, dès ce dimanche à Beaucaire, un des ténors de la poule puis à la maison face à Bagnols contre qui il ne faudra pas se loucher.

Plutôt que d’évoquer le pourcentage de chance qu’a son équipe de se maintenir, l’entraîneur gardois estime qu’il est nécessaire d’aller chercher entre 12 et 13 points pour espérer. Après le déplacement à Beaucaire, il a noté l’enchaînement Bagnols, l’Union, Balma qui sera importantissime. Et pour cause, les trois équipes sont des adversaires dans la lutte au maintien.



Fin de l'officiel...